

- 5) Conditions de délai : offres sous enveloppes parvenues à l'adresse précitée à 17 h (offres sous enveloppes parvenues sur le portail de dématérialisation désigné en 9) dématérialisées parvenues sur le portail de dématérialisation désigné en 9).
- 6) Conditions de participation - Situation juridique - Capacités économique et financière - Références professionnelles et capacités techniques requises : se reporter au règlement de consultation.
- 7) Critères d'attribution : offres techniques et économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
- 8) Renseignements administratifs et techniques : ville de Port-sur-Saône, 17, rue Gilberte-Lavaire, 70170 Port-sur-Saône, tél. 03.84.78.18.00, fax : 03.84.78.18.09, courriel : mairie.port-sur-saone@wanadoo.fr
- 9) Dossier de consultation : les fournisseurs peuvent prendre connaissance des pièces écrites (FC, AE, programme...) aférent à cet avis sur le portail <http://www.emarchespublics.com>
- 10) Date d'envoi à la publication : mardi 10 juillet 2018.

899175900



**AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE  
pour marché de travaux**

- 1. Identification de la collectivité qui passe le marché : département de la Haute-Saône, Direction des services techniques et des transports, service des bâtiments, Espace 70, 4A, rue de l'Industrie, 70006 Vesoul cedex.
- 2. Mode de passation choisi : procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- 3. Objet du marché : restauration des couvertures et des élévations de l'église abbatale de Montigny-les-Vesoul.  
CPV : 45261000.  
Lieu d'exécution : 70000 Montigny-les-Vesoul.
- Les travaux sont répartis en 3 lots distincts :
  - lot n° 1 : couverture, échafaudages ;
  - lot n° 2 : charpente, menuiserie ;
  - lot n° 3 : maçonnerie, pierre de taille.
- L'avis implique un marché public.
- Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots et se présenter seuls ou en groupement. Dans le cas d'un groupement, le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement.
- 4. Délai d'exécution : 10 mois.
- 5. Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.
- 6. Justifications à produire quant aux autorisations de soumissionner, qualités et capacités des candidats : voir RC.
- 7. Renseignements complémentaires : dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il a contracté une assurance au titre de la responsabilité civile et de la garantie décennale.
- 8. Critères de sélection des candidatures : garanties et capacités professionnelles, techniques et financières.
- 9. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse. Voir RC.
- 10. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

899290500

**Avis publics**

**ARRÊTÉ DE MISE  
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
du projet de révision allégée du plan local  
d'urbanisme de la commune de Champplitte**

Par arrêté du maire n° 2018-055, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Champplitte.

Le PLU, à l'issue de l'enquête publique, est destiné à être approuvé par le conseil municipal.

M. Jean-Pierre LOUVOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs, du mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 à 9 h jusqu'au jeudi 30 août 2018 inclus à 18 h (fin de l'enquête publique).

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et parapiné par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Champplitte pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 50 à 17 h.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/>. Durant cette période, chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie, ou par voie électronique sur le site Internet susvisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/845>

899290500

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Prolongation de l'enquête publique  
pour d'élaboration du plan local d'urbanisme  
de la commune de Champagny**

Par arrêté en date du 25 juin 2018, M. René GROSJEAN, président de la Communauté de communes Rahin et Chérimont ordonne la prolongation de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Champagny.

M. Guy BOURGEOIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 16 avril 2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Champagny, du vendredi 6 au vendredi 27 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie :  
- du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;  
- samedi et dimanche fermés.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Champagny, les observations du public, le vendredi 27 juillet 2018, de 15 h à 18 h.  
Plus d'information seront publiées sur les sites Internet de la commune et de la Communauté de communes Rahin et Chérimont. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Champagny, ou par courrier à transmettre à M. Guy BOURGEOIS, commissaire enquêteur, mairie, 70290 Champagny.

899250600

HTS26 - V1